

APAMAR

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CSE (Comité Social Economique) EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Etaient présents ou représentés :

Membres du CSE :

Mme DELAIR Brigitte

Mme BONNET Sylvie

Mme LEJONCOUR Emmanuelle

Mr PHELUT Fabien

Mme GUERET Rachel

Mme PLANEIX Sylvie

Mme PIRET Aurore

Mme LASSO T Magali suppléante de Mr CHARPIN Clément

Mme BORGLEVENS Sandrine suppléante de Mme ROY Florence

Direction :

Monsieur BERNIER Dominique assisté de Monsieur VENTALON Jean Pierre

Service Santé Sécurité MSA :

Madame LONGOUR Hélène (Médecin du travail)

Etaient absents ou excusés :

Mme ALLARY Maryne (infirmière SST)

Mr BEAUCHET Denis (Préventeur MSA)

Mme MADELAINE Anne (Inspectrice du Travail)

POINTS SSCT

1. Point sur les accidents du travail, de trajet et les maladies professionnelles

Sur la période concernée nous constatons 9 accidents dont un où le risque routier a été engagé. A ces accidents s'ajoute une maladie professionnelle « EPICONDYLITE ». Parmi ces accidents nous retrouvons des accidents liés à la manutention de personnes, à des chutes, à un risque psychologique et à des gestes accomplis durant des tâches ménagères.

Le questionnaire mis en place sur les chutes de plain pieds devra faire l'objet d'une analyse.

Le tableau récapitulatif des accidents et maladies professionnelles et joint en annexe 1.

2. Campagne de vaccination antigrippale

Comme chaque année, APAMAR relance sa campagne de vaccination antigrippale, totalement prise en charge par l'employeur. L'envoie du courrier d'information et du document à faire compléter pour obtenir le remboursement se fera début octobre soit par mail soit avec les bulletins de salaires.

Ces documents sont joints en annexe 2.

3. Information sur le projet « aides techniques » et les formations associées

Rappel du projet :

- Equiper les aides à domicile de 2 aides techniques et mettre à disposition, dans chaque antenne, un kit contenant plusieurs aides techniques à usage de présentation ou de démonstration.
- Former les responsables de secteur à la formation « animateur de prévention ». Le responsable de secteur doit devenir un acteur de la prévention.
- Mr VENTALON et Mme THOUZY, responsables de la structure, vont également suivre cette formation. L'objectif est que l'ensemble du personnel soit sensibilisé à la prévention.
- La 2ème partie de formation est pour les référents « aides techniques » désignés, sur la base du volontariat, parmi les aides à domicile. La mise en

place va se faire très prochainement. Mme PIRET demande des précisions pour savoir comment seront désignés les référents. M VENTALON explique que l'ensemble des salariés sera informé de cette démarche et qu'un appel à des volontaires sera effectué. Des critères seront préalablement définis et présentés aux salariés. Enfin il faudra veiller à une répartition des référents à raison d'un par secteur géographique rattaché à une antenne.

- Enfin, il y aura une demi-journée de formation pour chaque aide à domicile entre le 20/09/2019 et le 5/12/2019, notamment sur l'utilisation des aides techniques remises.

Le but est de rendre les salariés acteurs de la prévention. Quant aux responsables de secteur, ils doivent pouvoir être en mesure d'identifier une problématique liée à la prévention et aux aides techniques. Cette formation est un outil supplémentaire qui leur est fourni et qui leur permettra de mieux cerner les remontées d'information des aides à domicile. M BERNIER rappelle toutefois que les responsables de secteur n'auront pas réponse à tout.

Pour les fonds permettant l'acquisition des aides techniques, ceux sont des financements qui proviennent de la MSA (Prévention) et de l'AG2R (Prévoyance). L'achat du matériel se réalisera en septembre. La commande a été effectuée pour 300 disques souples, 212 ceintures d'aide à la marche et 8 kit MADMAX.

Pour les formations, APAMAR recevra des aides de la MSA (Santé Sécurité au Travail), du CONSEIL DEPARTEMENTAL et normalement d'UNIFORMATION (budget spécifique pour la formation des aides à domicile). APAMAR pourra être amené à financer un reliquat.

Ce projet a un coût total de 51 076 euros.

Une note de présentation est jointe en annexe 3.

4. Plan égalité professionnelle Hommes /Femmes

Monsieur BERNIER rappelle le contexte de la présentation de ce nouveau plan d'action « égalité professionnelle des femmes et des hommes » aux représentants du CSE, pour recueil de leur avis.

En effet, par courrier du 6 février 2019, APAMAR avait été mise en demeure de revoir son plan pour insuffisance du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle.

Après échange avec la DIRECCTE sur le nombre de domaines à retenir pour l'élaboration de ce plan, ce dernier avait été modifié et complété. Après avis favorable du CSE en réunion du 11 juin 2019, le plan d'action 2019 / 2020 avait été

transmis aux services de la DIRECCTE en date du 9 juillet 2019 et déposé sur le site « Télé-accords » en date du 18 juillet 2019.

Le 29 juillet, un nouveau courrier de la DIRECCTE nous est adressé pour constater que nous n'avions pas déposé notre plan d'action sur le site « Télé-accords », comme demandé et nous préciser que notre plan d'action n'était pas conforme car il ne satisfaisait pas aux exigences de la mise en demeure. Il est notifié que « *notre plan d'action ne définit aucun objectif de progression pour aucun des 3 thèmes choisis, ni n'identifie aucune action pour aucun des 3 thèmes d'action et ne fixe d'indicateurs de suivi d'action que pour un seul des 3 thèmes choisis, à savoir l'embauche* ».

Ce courrier nous précisait également que nous encourrions une pénalité financière pour absence de plan conforme en cours de validité.

Suite à ce courrier, une rencontre a été sollicitée auprès de la DIRECCTE, d'une part pour confirmer que le dépôt sur le site « Télé-accords » avait bien été effectué le 18 juillet 2019 et d'autre part pour recueillir des précisions sur le contenu et la présentation que devait comporter notre plan d'action. Cette rencontre a également été l'occasion de rappeler la bonne foi de la structure et d'échanger sur le risque de pénalité financière encouru. Un dossier complété a d'ailleurs été retourné à la demande du service « dialogue social » de la DIRECCTE, en date du 5 septembre 2019, afin qu'une éventuelle pénalité soit appliquée au vu des explications apportées.

Un nouveau plan d'action « *égalité professionnelle des femmes et des hommes* » a donc été rédigé en tenant compte des observations et conseils de la DIRECCTE. Les 3 domaines d'action retenus pour ce plan 2019 / 2020 sont :

- la mixité professionnelle dans l'embauche et le recrutement,
- la santé et la sécurité au travail,
- la rémunération.

Il comporte, pour chaque domaine choisi, des objectifs de progression, les actions pour atteindre ces objectifs et des indicateurs de suivi.

Ce plan d'action, dans sa nouvelle rédaction, est soumis aux membres du CSE pour avis lors de la réunion CSE du 10 septembre 2019.

Lors de cette réunion, après échanges, les membres du CSE valident ce plan d'action dans sa nouvelle version et donnent un avis favorable à l'unanimité. Les membres du CSE émettent toutefois l'idée d'adresser ce nouveau plan d'action aux services de la DIRECCTE, pour recueil de leurs éventuelles observations, avant d'engager la procédure de dépôt de ce nouveau plan, d'ici fin septembre / début octobre 2019.

Le nouveau plan d'action égalité professionnelle des hommes et des femmes 2019 / 2020 est joint en annexe 4, accompagné du diagnostic chiffré 2018.

5. Bilan annuel du Médecin du Travail (2018)

C'est le Docteur Hélène LONGOUR qui présente le bilan 2018 réalisé par le Docteur BENSADOUN (médecin référent d'APAMAR en 2018).

Le Docteur LONGOUR précise que la visite médicale est l'occasion de faire le point sur les vaccins et les dates de rappel, par exemple pour le tétanos avec la présentation du nouveau protocole.

Les lieux où sont organisées les visites médicales sont décentralisés et déterminés selon des accords locaux quand ils ne sont pas réalisés dans des locaux MSA.

Mme PIRET demande pourquoi la vaccination antigrippale ne peut pas être réalisée au moment d'une de ces visites. Le Docteur LONGOUR rappelle que ce n'est pas possible car il y a tout un protocole à respecter, notamment sur la chaîne du froid. Elle précise que le système mis en place par APAMAR est très bien.

Le rapport annuel 2018 du Médecin du Travail est joint en annexe 5.

6. Questions diverses

M VENTALON rappelle l'existence du groupe de travail sur les risques professionnels et énumère les différents outils créés ou actualisés :

- Création d'un document sur le repérage des risques au domicile qui sera utilisé par les responsables de secteur durant leurs visites, ce qui leur permettra de donner des consignes aux aides à domicile (risques identifiés...). Ce document qui sera joint à l'outil d'évaluation est en cours de validation auprès des utilisateurs.
- Note d'information sur les produits ménagers. Ce serait bien de pouvoir faire évoluer les bénéficiaires sur des produits plus BIO.
- Note d'information sur les dangers du monoxyde de carbone.
- Instruction sur la remontée d'informations.
- Diverses procédures actualisées ou créées : conduite à tenir en cas de chute d'un usager, conduite à tenir quand l'usager est inconscient ou décédé, conduite à tenir quand la personne ne répond pas à son domicile, conduite à tenir en cas de blessure du salarié avec saignement ou de contact du salarié avec le sang d'autrui, conduite à tenir face à une suspicion de cas de gale ou un cas de gale avéré.
- Note sur les déchets ménagers. A cette occasion, Mme BONNET rajoute qu'il faudrait, pour le bien de la planète, envisager des méthodes qui permettraient de faire des économies quant à l'utilisation de sacs poubelle, quand cela est possible, notamment en regroupant les changes par exemple. M BERNIER parle de l'éco responsabilité qu'il faudra peut-être envisager de mettre en place un jour. Concernant l'évacuation des aiguilles usagers, une question se

pose lorsqu'elles ne sont pas récupérées par les infirmiers et qu'elles sont par exemple stockées dans une bouteille plastique fermée. Les pharmacies ne veulent plus les récupérer. M VENTALON va essayer d'obtenir des informations sur cette problématique.

.../...

APAMAR

RECAPITULATIF DES ACCIDENTS DU TRAVAIL et MALADIES PROFESSIONNELLES SURVENUS DEPUIS LA REUNION DU
11/06/2019

ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRET DE TRAVAIL

DATE DE L ACCIDENT	NOM PRENOM	DESCRIPTION	LESIONS	ARRET DE TRAVAIL
14/06/2019		en voulant rattraper un plat qui était en train de tomber, Mme <u>Y...</u> s'est cogné l'auriculaire de la main gauche sur le bord de l'évier	Douleurs	8 jours
01/07/2019		Est tombée dans l'escalier en montant les courses chez le bénéficiaire	douleurs aux genoux	4 jours
15/07/2019		Le fils de la bénéficiaire chez qui Mme <u>M...</u> intervenait s'est donné la mort avec un fusil dans sa chambre. C'est Mme <u>L...</u> qui l'a découvert en arrivant au domicile de la bénéficiaire	Psychologiques	4 jours
25/07/2019		A ressenti une douleur à un doigt en retirant ses gants après avoir fait la toilette de la bénéficiaire	douleurs	46 jours
31/07/2019		Mme passait la serpillière elle a glissé sur le sol mouillé	douleurs	3 jours maladie
29/06/2019		Mme <u>Y...</u> passait l'aspirateur, elle s'est baissée pour le passer sous le radiateur. La fenêtre étant ouverte, lorsque Mme s'est relevée, elle s'est cognée le dos contre le coin de la fenêtre.	douleurs	125 jours
21/08/2019		En aidant la bénéficiaire à se lever du fauteuil a ressenti une douleur au dos	douleurs	22 jours
23/08/2019		en voulant aider la bénéficiaire à se repositionner dans le lit après le petit déjeuner, Mme <u>L...</u> a ressenti une douleur au dos	douleurs	2 jours

ACCIDENTS DU TRAVAIL SANS ARRET DE TRAVAIL

DATE DE L ACCIDENT	NOM PRENOM	DESCRIPTION	LESIONS

ACCIDENTS SANS LESIONS CORPORELLES OU LE RISQUE ROUTIER EST ENGAGE (dégâts matériels uniquement)

DATE DE L ACCIDENT	NOM PRENOM	DESCRIPTION

annexe 1

ACCIDENTS AVEC LESIONS CORPORELLES OU LE RISQUE ROUTIER EST ENGAGE (avec ou sans arrêt de travail)

DATE DE L ACCIDENT	NOM PRENOM	DESCRIPTION	LESIONS	ARRET DE TRAVAIL
27/07/2019		Collision au rond point entre 3 véhicules	contusions	36 jours

MALADIES PROFESSIONNELLES

DATE	NOM PRENOM	DESCRIPTION	LESIONS
14/06/2019		EPICONDYLITE GAUCHE	

Salariés avec arrêt de travail pour accident ou maladie professionnelle sur la période "dernière réunion CSE SSCT à ce jour"

NOM PRENOM	DATES	NOMBRE DE JOURS
	du 23/08/19 au 13/09/19	22
	du 02/07/19 au 05/07/19	4
du 01/02/19 au 05/10/19	247	
	du 25/07/19 au 08/09/19	46
	du 23/08/19 au 14/08/19	2
	du 16/07/19 au 19/07/19	4
	du 15/06/19 au 22/06/19	8
	du 28/07/19 au 01/09/19	36
du 03/07/18 au 11/09/19	436	
	du 29/06/19 au 31/10/19	125

Objet :
Vaccin anti-grippe

Clermont-Ferrand, le 4 octobre 2019

Madame, Monsieur,

Comme les années passées, dans le cadre de sa politique de prévention santé, APAMAR propose de vous rembourser le prix d'achat de votre vaccin anti-grippe.

Pour cela, vous devez retourner à l'association APAMAR, 16 Rue Jean Claret 63000 CLERMONT FERRAND, l'attestation jointe, complétée par votre pharmacien et par le médecin qui effectuera le vaccin à l'occasion d'une visite à son cabinet.

Merci de veiller à bien renseigner votre nom, prénom et date de naissance, sur l'attestation à nous retourner.

La date limite du retour de ce justificatif est fixée au 30 novembre 2019.

Toute demande de remboursement qui sera adressée incomplète et/ou au-delà de cette date ne pourra plus être prise en compte.

Comptant sur votre compréhension, nous vous précisons que pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le 04.73.43.76.00.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jean-Pierre VENTALON
Responsable de Service

PJ –

ATTESTATION

Attestation établie dans le cadre de la prise en charge du coût du vaccin *anti-grippe* par l'employeur :

***Association APAMAR
16 Rue Jean Claret
63000 CLERMONT FERRAND***

Partie à compléter par votre pharmacien

Vaccin *anti-grippe* acheté le :

Montant :

Signature et cachet

Partie à compléter par le médecin, pharmacien ou toute personne compétente pour la réalisation du vaccin.

Je soussigné(e),
Certifie que (NOM PRENOM)
Date de naissance :
a été vacciné(e) contre la grippe ce jour.

Signature et cachet

APAMAR " PROJET EQUIPER NOS AIDES A DOMICILE D'AIDES TECHNIQUES / PREVENTION ET FORMATION"

Rappel du projet initial:

- Equiper nos aides à domicile avec 2 aides techniques et mettre à disposition dans chaque antenne, un Kit contenant plusieurs autres aides techniques à usage de présentation ou de démonstration (drap de glisse.....).
- Former les responsables de secteur à la formation d'animateur prévention.
- Former les aides à domicile à l'utilisation des aides techniques, dans un cadre de prévention.
- Former des référents « aides techniques ».

Objectifs :

- Prévenir les accidents du travail.
- Procurer un bien être dans le travail de nos salariés.
- Lutter contre l'absentéisme.
- Apporter un meilleur service aux usagers.

L'historique de l'action :

- Une action globale et départementale qui concerne tous nos intervenants à domicile et nos responsables de secteur. En effet nos aides à domicile interviennent de plus en plus auprès de personnes dépendantes ou handicapées.
- L'idée est partie de constats en CHSCT (nombre d'accidents, taux d'absentéisme...).
- Une présentation du projet en CHSCT courant 2018.
- Une implication des salariés dans la réalisation d'un diagnostic des besoins en aides techniques (entre septembre et novembre 2018).
- Un partenariat avec Harmonie Médical pour la présentation des aides techniques existantes et mobilisables.
- Un questionnaire pour l'expression des souhaits.
- Un choix des 2 aides techniques les plus sollicitées.
- Chiffrage et devis.

- Une présentation de l'avancée du projet en CSE du 11 juin 2019.
- Recherche de financements pour l'acquisition des aides techniques. A ce jour, nous avons un avis favorable de la MSA SST (7 000€ pour l'acquisition d'aides techniques et 5000€ pour les actions de formation), du Département (7 000€ pour les actions de formation), de l'AG2R (15 000€ pour l'acquisition des aides techniques) et une étude est en cours auprès d'UNIFORMATION pour l'obtention d'un budget complémentaire formation (12 000€), sur une enveloppe spécifique. Une pré-présentation du projet aura lieu le 10/09/2019 avant un passage en commission le 26 septembre 2019.

Déroulé de la suite de l'action :

- Dans la limite des financements obtenus, il y aura acquisition des 2 aides techniques retenues : "disque souple pivotant" et "ceinture d'aide à la marche et aux transferts". 300 disques souples et 212 ceintures d'aide aux transferts sont en commande et chaque aide à domicile concernée aura son équipement. A cela s'ajoute l'acquisition de 8 kits "MADMAX" qui regroupent 7 aides techniques légères (commande en cours). Un kit MADMAX sera à disposition dans chaque antenne et permettra de présenter ce qui existe en matière d'aides techniques à nos usagers qui pourraient améliorer leur bien-être et faciliter les interventions des aides à domicile.
- Pour que ce projet soit efficace, la remise du matériel doit être accompagnée d'une **formation des salariés** à la fois théorique, technique et pratique. Le programme des sessions de formation envisagées est joint en annexe. Des groupes de 15 à 20 aides à domicile seront composés. Pour couvrir l'ensemble du département et permettre la continuité de service, 2 sessions seront organisées sur chacun de nos secteurs géographiques, soit 20 sessions d'une durée de 3 heures 50. Un chiffrage du coût de ces formations, organisées par ASFAUVERGNE (référencé UNIFORMATION), est joint en annexe, accompagné du contenu pédagogique.
- Ce projet étant d'envergure il va se compléter par une formation de l'ensemble des responsables de secteur (10 personnes) sur le thème "animateur de prévention". En effet, lors des visites d'évaluation à domicile, ils devront tous être capables de rapidement détecter les besoins en aides techniques, même temporaires, pour des interventions en sécurité. L'ensemble des salariés sera porteur d'un même message sur l'utilité des aides techniques de façon à convaincre les usagers et leur famille. Le contenu pédagogique de cette formation et son coût sont joints en annexe. Cette formation, d'une durée de 3 jours, serait dispensée par Atout Synergia Ergonomie et Formation (référencé UNIFORMATION).
- Enfin, pour venir en appui direct des aides à domicile, des référents (aides à domicile) seront formés par ALTER ECO SANTE (référencé UNIFORMATION) (10 personnes pour respecter la proximité) de façon à pouvoir donner des conseils ou intervenir avec une aide technique fournie par l'usager. Cette formation se déroulerait sur deux demi-journées. Le contenu pédagogique de cette formation et son coût sont joints en annexe.

- **Période de réalisation : 2^{ème} semestre 2019**